

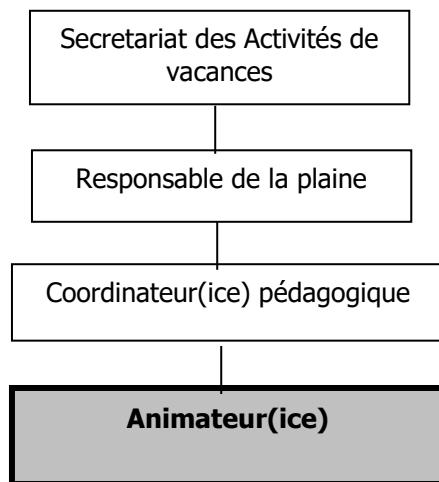
DESCRIPTION DE FONCTION

Date : 09/2025

Titre de la fonction : Animateur(ice)

Chef direct (fonction) : Coordinateur(ice)

1. Organigramme :



2. But de la fonction :

- Conformément au projet de la structure et du service, mettre en place et animer des activités qui œuvrent à l'épanouissement du public accueilli, des enfants de 3 à 12 ans fréquentant les Activités de Vacances.

3. Tâches & responsabilités :

L'animateur(ice) organise et anime les activités, tant au sein de la plaine qu'en extérieur, en cohérence avec le projet pédagogique. L'animateur(ice) assure une surveillance active pendant les temps libres et les repas, et veille en tout temps à la sécurité physique et affective des enfants. Par son implication, l'animateur(ice) contribue à instaurer un cadre stimulant, bienveillant et sécurisant pour chaque enfant.

Ses tâches sont les suivantes :

1. Assurer la sécurité physique et affective des enfants ;
2. Connaître en tout temps le nombre d'enfant sous sa responsabilité ;
3. Préparer une fiche d'activité en amont, en lien avec le thème, et la faire valider par le/la coordinateur(ice) pédagogique ;



4. Concevoir et diriger les animations telles qu'approvées, avec un emballage adapté ;
5. Assurer la surveillance des repas, des goûters et des temps de repos / siestes ;
6. Assurer une surveillance active lors des activités libres ;
7. Veiller au bon déroulement de l'accueil et du départ des enfants dans les Centres de Vacances et d'accueil ;
8. Assurer la bonne utilisation et la protection du matériel confié, et signaler immédiatement toute perte ou matériel endommagé ;
9. Veiller à la propreté des lieux et au respect des bâtiments et du matériel mis à disposition
10. Réagir de manière adéquate en cas d'accident, en suivant les procédures établies ;
11. Entretenir des relations positives avec les parents, les accueillir avec bienveillance, répondre à leurs questions et leur fournir un retour sur la journée. En cas de difficulté, prévenir rapidement le/la coordinateur(ice) ou le/la responsable du centre ;
12. Tenir à jour les documents administratifs liés au groupe dont ils sont responsables : liste de présences, autorisation de sortie, fiches de renseignements... ;
13. Dans le cadre de l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques sur la plaine : accompagner sa participation aux activités, imaginer et mettre en place les aménagements nécessaires, et faire remonter les informations importantes concernant l'enfant afin de garantir un suivi cohérent et adapté sur les différentes semaines ou périodes.

4. Connaissances & expérience :

A. Niveau de formation minimum :

- Posséder un brevet d'animation ou être assimilé par l'ONE.
- Pour l'animateur(ice) non-breveté.e : soit posséder une expérience d'au moins 3 ans dans une structure d'encadrement ou d'organisation d'activités pour enfants; soit être étudiant de l'enseignement supérieur de type pédagogique, social ou d'éducation physique au moins de type court, de plein exercice ou de promotion sociale ; soit être en cours de formation de moniteur, d'animateur, d'entraîneur ou d'instructeur (orientation en rapport avec l'encadrement de jeunes et d'adultes) et avoir au moins 150 h de prestations d'encadrement d'enfants.

B. Connaissances et compétences nécessaires:

- **Compétences pédagogiques** : connaissances approfondies du public enfant (besoins, spécificités psychologiques et physiologiques des enfants de 3 à 12 ans), aptitude à concevoir et adapter des activités en fonction de ses besoins, en lien avec le projet pédagogique de la structure, et maîtrise des techniques d'animation.
- **Compétences relationnelles** : capacité à établir une relation de confiance avec les enfants, à travailler en équipe et à communiquer de manière adaptée polie et claire en toutes circonstances, y compris dans les situations de tension ou de conflit.
- **Sens des responsabilités** : vigilance constante, capacité à anticiper les risques et à garantir la sécurité physique et affective des enfants en toutes circonstances.
- **Organisation et autonomie** : capacité à planifier les activités, gérer le matériel et les imprévus, tout en respectant les consignes et les délais.
- **Créativité et dynamisme** : faculté à proposer des activités variées, originales et motivantes, favorisant l'épanouissement des enfants.
- **Maîtrise des règles de sécurité et des premiers secours** : connaissance des protocoles en cas d'urgence et capacité à réagir de manière appropriée.



5. Contacts :

Internes (à l'intérieur de l'organisation)

<u>Fonction des personnes</u>	<u>But</u>
○ Coordinateur(ice) des activités de vacances	○ Instructions générales, affectation, questions RH
○ Responsable de plaine	○ Consignes, gestion du quotidien
○ Coordinateur(ice) de plaine	○ Activités et excursions, aspects pédagogiques, matériel d'animation
○ Binôme + autres animateurs	○ Récolte et croisement d'informations, tâches communes,

Externes (hors de l'organisation)

<u>Fonction des personnes</u>	<u>But</u>
○ Parents	○ Accueil et départ, plaintes
○ Associations, musées ... etc	○ Excursions, partenariats

8. Conditions de travail :

- L'horaire de travail prévoit :

Une prestation rémunérée de 9h30 par jour (entre 7h00 et 18h00) en fonction des besoins de l'organisation des activités.

Une pause de 30 minutes est prévue dans l'horaire de prestation pour le déjeuner. Le personnel est autorisé à sortir sur son temps de pause uniquement sur signature du registre de présence (sortie et entrée).

- Les prestations se font à raison de 5 jours par semaine ;
- Port d'une tenue adaptée : confortable et pratique, adaptée aux activités prévues avec les enfants (par ex piscine, sport) et aux conditions météorologiques.

